

Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs

Formation au Certificat National de Compétences Mesure de Protection Juridique des Majeurs

Les CEMÉA Nord-Pas de Calais ont un agrément délivré par la DREETS pour cette formation



Lille

du 16/09/2024
au 20/06/2025

DÉPÔT DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Les dossiers déposés seront étudiés par l'une des 3 commissions d'admission : (sous réserve de places disponibles)

- 1^{ère} : 04/04/2024
- 2^{ème} : 23/05/2024
- 3^{ème} : 04/07/2024
- 4^{ème} : 02/09/2024

DURÉE de la FORMATION

346 h de formation en centre aux CEMÉA et
350 h de stage pratique

TAUX DE RÉUSSITE*

2022 - 2023

90 %

TARIF

5017 € soit 14,50 €/h

CONTACTS

Pour obtenir un devis ou un dossier d'inscription s'adresser à la secrétaire référente :
Géraldine VOISIN
gvoisin@cemeanpdc.org

CEMÉA Nord-Pas de Calais
11 rue Ernest Deconynck 59000 LILLE
03.20.12.80.00
accueil@cemeanpdc.org



Le métier de mandataire judiciaire

La protection juridique des majeurs et des mineurs consiste en l'exercice de mesures de protections civiles et sociales de personnes. Ces mesures sont prononcées par le juge (des tutelles dans la plupart des cas) et se déclinent : en mesure de tutelle (mesure de représentation du majeur protégé), mesure de curatelle (mesure d'assistance du majeur protégé), sauvegarde de justice (mesure d'urgence), mesure d'accompagnement Judiciaire MAJ (mesure sociale d'accompagnement d'un majeur), Mesure Judiciaire d'Aide à la Gestion du Budget (MJAGBF) dédiée aux mineurs.

Le Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs (MJPM) exerce la mesure de protection décidée par le juge des tutelles quand la famille de la personne protégée ne peut ou ne désire pas la prendre en charge.

Il existe trois types de Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs :

- les Délégués Mandataires qui sont des salariés des Associations Tutélaires
- les Mandataires Judiciaires privés aussi appelés « indépendants » qui travaillent pour leur propre compte et assimilés à une profession libérale
- les Préposés d'Établissement qui exercent des mesures dans les établissements d'hébergement médico-sociaux et sanitaires (Hôpital, EPHAD...).



La formation MJPM aux Ceméa

Les Ceméa organisent deux formations par an, l'une de janvier à décembre, l'autre de septembre à juin. La formation s'articule entre des temps de formation en centre et la réalisation d'un stage pratique au sein d'une association tutélaire, d'un établissement ou de mandataires privés. La formation compte 346 heures de formation théorique, une journée d'accueil obligatoire et un stage pratique de 350 heures..



Le certificat national de compétence de mandataire judiciaire atteste que son titulaire a satisfait aux conditions de formation.

- > 346 heures d'enseignements théoriques, dont 66 heures obligatoires ;

L'enseignement théorique est réparti en 4 Domaines de Formation appelés DF :

- DF 1 Le Juridique : Droit et procédures - Le champ médico-social : 88,5 h
- DF 2 La Gestion : Gestion administrative et budgétaire - Gestion fiscale et patrimoniale : 79 h
- DF 3 La Protection de la personne : Connaissance des publics et des pathologies liées à la dépendance - Relation, intervention et aide à la personne : 73,5 h
- DF 4 Le Mandataire : Les contours de l'intervention et ses limites - Les relations avec le juge et avec l'autorité judiciaires Déontologie et analyse des pratiques : 70 h
- Suivi et accompagnement du dossier professionnel : 35 h
- > 350 heures (10 à 20 semaines consécutives) de stage pratique.



Infos et inscription sur

Ceméa FORMATION
.com

La formation en centre, contenus et méthodes privilégiées

Depuis 1988, les CEMÉA ont investi le champ de la formation tuteurale et forment des mandataires à la protection des majeurs protégés.

Nos pratiques et méthodes pédagogiques sont centrées sur des apports théoriques, de l'analyse et des études de cas, ainsi que des travaux en groupe, l'implication de chaque personne dans l'émergence, la construction et la réalisation de son projet de formation.

Notre conception de la formation des personnes s'appuie à la fois sur la constitution et la vie d'un groupe et sur la prise en compte de chacun. L'interaction entre l'individuel et le collectif permet à chacun de progresser selon son rythme, ses besoins, ses intérêts, ses attentes.

L'**équipe pédagogique** est composée de professionnels qualifiés et expérimentés dans chaque domaine de formation. Une coordination de l'ensemble du processus de formation permet une cohérence et un suivi individuel adapté à chacun des candidats.

Objectifs

- Identifier le cadre juridique de l'intervention du mandataire et connaître les bases légales et réglementaires de l'action et de la protection sociales
- Mettre en oeuvre une gestion administrative et budgétaire efficace et adaptée aux intérêts et aux besoins de la personne, dans le respect de ses droits
- Connaître et comprendre les caractéristiques spécifiques des personnes placées sous la protection juridique
- Connaître les services et les démarches à mobiliser face aux situations difficiles : conflits, agressivité, plaintes.

Évaluation et validation

Le Certificat National de Compétence MJPM atteste que son titulaire a satisfait aux conditions de formation. Il est délivré, au nom de l'Etat, par le directeur des CEMÉA. Chaque domaine de formation doit être validé indépendamment, sans compensation de notes. La formation est validée lorsque tous les domaines de formation sont validés.

***Taux de réussite** : pourcentage des stagiaires certifiés que nous avons formé durant les 3 dernières années.

Accès à la formation

Les pré-requis et exigences préalables à l'entrée en formation
Conformément à la réglementation, pour accéder à la formation, il faut :

- Posséder un casier judiciaire vierge
- Être âgé(e) au minimum de 21 ans si délégation de service (pour les Préposés d'un établissement et Délégués Mandataires) ou 25 ans pour les Mandataires Judiciaires Individuel
- Être titulaire d'un diplôme ou titre enregistré au niveau 5 du répertoire national des certifications professionnelles ou, le cas échéant, justifier d'une ancienneté d'au moins 3 ans dans un emploi exigeant normalement un diplôme ou titre de ce niveau

Pour les ressortissants d'un autre État membre de la Communauté Européenne ou d'un autre État partie de l'accord sur l'Espace économique européen, être titulaire d'un titre équivalent.

Modalités et délais d'accès

- Transmettre le dossier de candidature des Ceméa complété précisant les dispenses ou allègements demandés avant l'une des commissions d'admission.
- Prendre connaissance et accepter les **Conditions Générales de Vente** des Ceméa
<https://ln.cemea.org/cemea-formationcomdocscgv>

N°RS : 5622

Nom du certificateur : Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités

Date d'enregistrement de la certification : 05/03/2007

Date d'échéance de la certification : 31/12/2026

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Le lieu principal de formation est à Lille à 15 min de la gare et à 5 min à pied de l'arrêt de métro République-Beaux Arts., il est accessible aux personnes à mobilité réduite.

Pour échanger sur les questions d'accessibilité et d'adaptabilité de la formation aux personnes en situation de handicap, vous pouvez prendre contact avec nos référents handicap :

handicap@cemeanpdc.org

Les C.E.M.É.A.

Les C.E.M.É.A. (Centres d'Entraînement aux Méthodes d'Éducation Active) sont une association laïque reconnue d'utilité publique et agréée par l'état.

Les C.E.M.É.A., depuis 80 ans, développent les idées de l'éducation nouvelle dans la formation des personnels des différents champs de l'action éducative et sociale. Leur volonté consiste à faire partager ces idées et ces pratiques avec l'école, la maison de quartier, l'hôpital psychiatrique, les institutions spécialisées.

Les C.E.M.É.A. s'intéressent à l'individu dans sa globalité ainsi qu'à l'ensemble de la vie sociale et culturelle de la cité dans laquelle il agit.

Les CEMÉA et la santé mentale

La rencontre des CEMÉA et de la santé mentale s'est initiée lors des premiers stages dans les hôpitaux

psychiatriques, autour de la question de l'amélioration du cadre de vie des patients. Alors est née une parole singulière soignante. L'organisation des premiers stages pour «les équipes santé mentale», mis en place par les Ceméa dès 1949, à la demande du docteur G. Daumezon, s'appuie sur cette idée révolutionnaire de l'impérieuse nécessité pour le soignant de travailler sa pratique dans un partage et une confrontation de points de vue, et d'élaborer collectivement pendant le temps de la formation une pensée théorique, gage de sa solidité soignante. Les CEMÉA ont ainsi contribué à la mise en mouvement d'une culture, celle de la psychiatrie du désaliénisme.

Depuis 1988, les CEMÉA ont investi le champ de la formation tuteurale et forment des mandataires à la majeure protégés.

Notre conception de la formation :

La formation est un besoin et un droit tout au long de la vie professionnelle.

Le Social

ACCOMPAGNER CHACUN
DANS LA CONSTRUCTION
DE SES PROJETS DE VIE

La formation est un espace de rencontre de publics différents et de confrontation d'idées et de pratiques.

La formation prend en compte les parcours des personnes ; c'est un facteur de promotion sociale.

La laïcité est une de nos références et de nos pratiques. Notre respect des différences (culturelles, religieuses, ethniques) comprend l'opposition aux obscurantismes et aux intégrismes.

La formation est un lieu du développement culturel.

La formation est un lieu de valorisation de la dimension politique.